

aussi la tuberculose et la morve, ont été fréquemment transmises par le tatouage. Non seulement les instruments qui ont servi à nombre de personnes ont pu être contaminateurs, mais encore les tatoueurs eux-mêmes, qui ont l'habitude de dissoudre les matières colorantes à introduire sous la peau dans leur propre salive, imprégnée de germes pathogènes les plus variés. Les Anglais eux-mêmes ont décrit la *tatoua-syphilis* (1). Dans le petit port de Garton, un forain tatoua un certain nombre de marins dont on n'a pu suivre la trace, mais quatre jeunes gens du pays eurent tous des chancres indurés sur le tatouage. L'opérateur décalquait le dessin sur la peau avec sa salive, puis piquait avec un jeu d'aiguilles (2). Barker (3) rapporte trois autres cas de syphilis dus à ce que le tatoueur « porte les aiguilles à sa bouche et délaie avec sa salive les couleurs ». Bergasse en signale 7 observations. Commenge (p. 505) rappelle le cas observé chez Simonet par Josias (4) de syphilis consécutive au tatouage. Robert cite trois autres faits de transmission de la syphilis par la salive et par les instruments d'un tatoueur (5); d'autres fois, les instruments ont été contaminés par le sang infecté d'un des sujets précédemment tatoués. Enfin Koch a noté le cas d'un marin dont la main (cas de tuberculose locale) a été contaminée par un tatouage fait avec du lait tuberculeux.

J'ai observé récemment un tatouage du bras qui n'avait été l'objet d'aucune tentative d'extirpation et qui était transformé en une vaste *chéloïde* suivant d'ailleurs très exactement tous les contours d'un dessin symbolique.

Malgré la possibilité de tant d'accidents graves, le nombre des gens tatoués est encore considérable. Cela tient à la mentalité spéciale des tatoués. Prenons un exemple : parmi les souteneurs, criminels ou prisonniers, où les tatoués sont si nombreux, on peut dire que ce n'est pas parce qu'ils sont malfaiteurs, proxénètes, etc., qu'ils se sont fait tatouer; c'est parce qu'ils avaient au préalable une mentalité, faible ou déviée, congénitale, héréditaire ou acquise, une tare spéciale prédisposante, qu'ils sont devenus malfaiteurs, aliénés, etc.; c'est pour la même raison que les *snoobs* de toutes conditions se font tatouer. Les ignorants et les superstitieux en ont encore pour longtemps; c'est pour cela qu'une étude sur le tatouage est toujours d'actualité. Pourtant il y a des *tatouages utiles*; et, d'autre part, il y a bien des personnes qui sont honteuses des marques qu'elles se sont fait graver dans un moment d'entraînement et qui regrettent vivement de s'être fait imprimer sur la peau des empreintes visibles et indélébiles; le *détatouage* doit donc être étudié.

Tatouages thérapeutiques. — Dans le centre de l'Afrique, beaucoup de tatouages utilitaires paraissent obéir à des principes raisonnés et ont pour équivalents les sétons, vésicatoires, scarifications, acupuncture, abcès de fixation ou de déviation, encore pratiqués de nos jours. Pour combattre les

(1) *British Journal of Dermat.*, nov. 1898, p. 407.

(2) *Ann. de dermat.*, nov. 1899, p. 1018.

(3) BARKER, *British med. Journal*.

(4) JOSIAS, *Progrès médical*, 17 mars 1877.

(5) ROBERT, *Recueil de mém. de méd. et de chir. militaires*.

convulsions de l'enfance, on pratique sur les tempes des piqûres symétriques. Lorsque l'hémorragie est jugée suffisante, on l'arrête en appliquant sur les piqûres une matière colorante de tatouage. Nombreux sont les indigènes qui présentent contre la pleurésie par exemple, dans le dos, des cicatrices, des scarifications, de grossières lignes saillantes et parallèles ou entre-croisées, d'un coloris plus ou moins intense et varié. En Afrique et en Asie, les traditions se maintiennent intactes à travers les siècles. « Il y a 5000 ans que vivait à Thèbes la prêtresse d'Hathor, dont la momie a été décrite par Fouquet (1) : sur le ventre et au niveau des fosses iliaques sont des cicatrices, les unes blanches, les autres *bleues*, formées de traces droites et parallèles; c'est bien là un tatouage. » Nous pouvons les voir encore sur la peau des contemporains; des Coptes, tatouées de profession, les reproduisent tous les jours, pratiquant en plus la circoncision et disant la bonne aventure. Les aiguilles à tatouer, liées comme les tuyaux de la flûte de Pan, doivent être en nombre impair; car, pour les Coptes, les nombres impairs sont de bon augure; et beaucoup de tatouages sont composés de trois points ou de trois lignes : « *Tout se perfectionne par la Trinité; Numero Deus impare gaudet.* » Névralgies, migraines, gastralgies, pelvi-péritonites, lésions articulaires, gonflements, consolidations vicieuses des fractures, lipomes, et même maladies de la peau, sont justiciables des tatouages. C'est pour un vitiligo de la main qu'un Circassien de classe aisée fait venir le tatoueur; c'est du reste une des indications les plus nettes, une des applications les plus judicieuses que de recolorier des téguments qui sont affectés par une maladie achromatisante. De même, chez nous, on a pu tatouer les cicatrices. En Allemagne, pour agrémenter l'intervention, les ventouses et les mouchetures se faisaient jadis avec une flammette pouvant prendre la forme préférée, un lac d'amour, un cœur, le chiffre de la femme aimée, etc. (*tatouages sentimentaux*).

Il a été proposé de simuler par des dessins tatoués la chevelure disparue sur les crânes irrémédiablement chauves, en alléguant que la perruque était moins propre, plus chaude et plus coûteuse. Des cicatrices ont été rendues moins disgracieuses par des tatouages colorés selon les teintes de la peau et comprenant les saillies ou les dépressions nodulaires dans les figurations ingénieuses ou dans les jolies arabesques inspirées par l'imagination féconde des « artistes dessinateurs », comme disent les Américains. Le système est complété par l'injection sous-cutanée de paraffine et par l'émaillage.

D'autre part, quelques oculistes sont parvenus à tatouer, après avoir cocaïné, et à rendre moins visibles certains leucomes de la cornée. On voit que, même pour des cas sélects, l'emploi des *tatouages utiles* est, de nos jours et dans nos pays, très limité. Les tumeurs érectiles ont été traitées vainement par le tatouage. Si des cas de mort ont été déterminés par le tatouage d'après Rayer, un cas de mort a été causé par une tentative de *détatouage* au rapport de Parent-Duchâtelet.

(1) FOUQUET (du Caire), *Acad. des Sciences, Gaz. des hôp.*, 15 juin 1897.

Destruction ou effacement des tatouages. — Si la peinture sur peau humaine possède

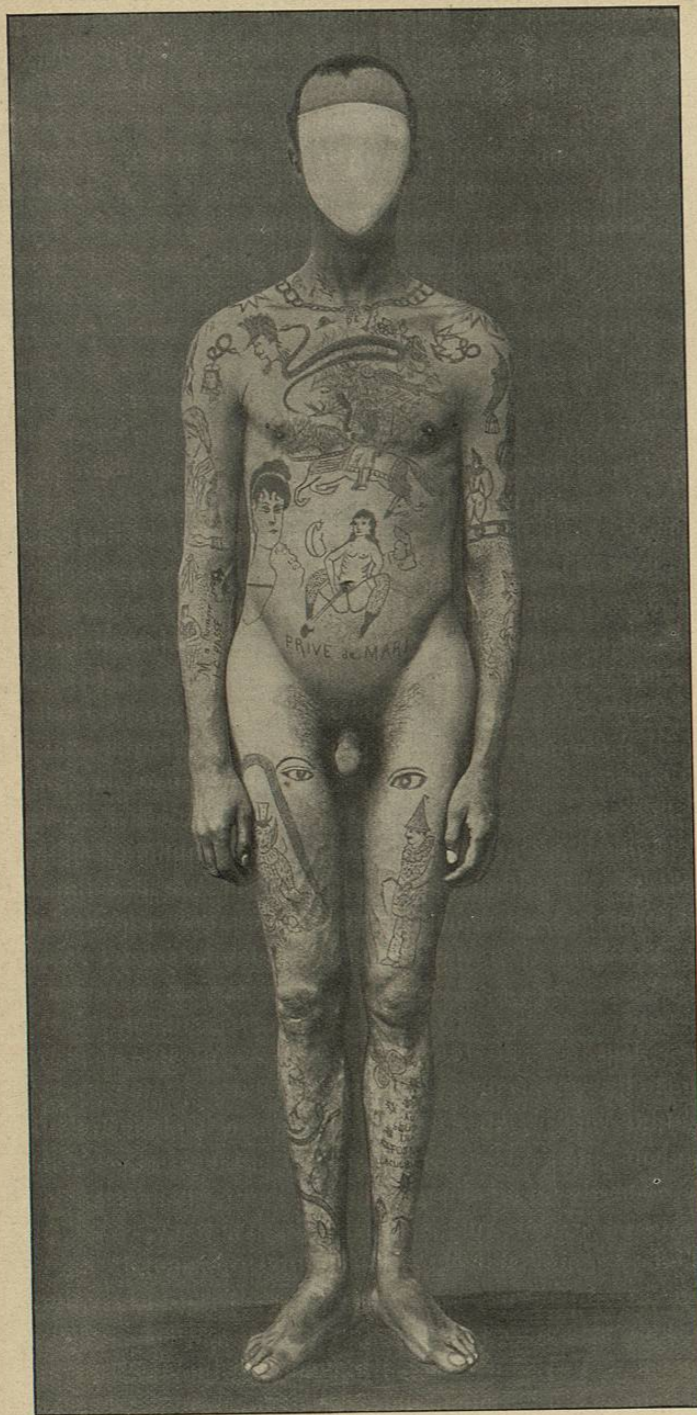


FIG. 88. — Tatouage chez un disciplinaire.

des adeptes, elle compte maintenant bien des repentis; comme bien d'autres choses, les vieillards ne la pratiquent plus. Si les fillettes algériennes se livrent aux colorations intra-tégumentaires dès l'âge de six ou huit ans, on ne trouve chez nous que des mousses, des apprentis, des écoliers qui, pour se rendre importants, pour n'être pas comme tout le monde ou par simple esprit d'imitation, « pour faire comme les grands », se font marquer d'une ancre, d'une étoile, d'une croix, d'un cœur, d'une lentille, d'une simple mouche ou d'un point, d'un signe conventionnel quelconque, soit au poignet gauche, soit au sourcil droit, soit aux deux rotules.

Quoi qu'il en soit, de même qu'on a *désiré* se faire tatouer, de même on *veut* se faire effacer ou supprimer la marque. C'est dans ce but qu'est venu à Saint-Louis le sujet porteur du tatouage que représente la photogravure ci-contre et que sa généralisation seule a empêché de détruire. Si un tatouage *limité* est à la rigueur possible à enlever, il n'y a pas encore de moyen connu pour blanchir une peau qui est réellement tatouée *dans sa totalité*.

Dans le premier cas, des chirurgiens ont proposé le moyen radical, l'exérèse, l'extirpation. O. Guillot⁽¹⁾ a réparé l'ablation par une *greffe par approche*, dans un cas où avaient échoué la pommade acétique, la solution de potasse et même l'électrolyse; après avoir enlevé un parallélogramme de peau comprenant toute l'inscription: « *malheur aux femmes infidèles* », et ayant des côtés de 5 et 6 centimètres; après avoir eu soin de ménager, par une dissection attentive, tendons, filets nerveux et même veines superficielles « dont une seule fut liée et sectionnée. Un lambeau de même forme, et ayant 1 centimètre de plus en longueur et en largeur, est taillé en arrière du grand trochanter gauche et suturé par trois de ses bords à la plaie du dos de la main gauche. La position est maintenue par des bandelettes plâtrées jusqu'au onzième jour où le pédicule est sectionné; après avoir été allégé de la graisse sous-cutanée, il est adapté, par crins de Florence, au côté externe de la plaie de la main. Trois jours après la libération, tout le lambeau transporté est tuméfié, un peu violacé, avec un point circonscrit de sphacèle en dehors. Quelques jours après, le lambeau reprend une coloration normale et la cicatrisation est obtenue. Deux mois après, la peau rapportée fait encore saillie au-dessus du dos de la main, mais elle s'affaisse peu à peu; elle est plus jaune que la peau environnante; la cicatrice qui l'entoure, encore très visible en bas, est complètement effacée sur une notable étendue du bord inférieur; enfin, le parallélogramme qu'elle formait primitivement est devenu un ovale dont le grand axe est oblique en bas et en dedans. » La greffe épidermique de Reverdin est insuffisante; mais la greffe dermo-épidermique d'Ollier, et de Thiersch, peut rendre quelques services. Dans ce dernier cas, rappelons que le secret du succès consiste à faire au rasoir de fines et longues bandelettes épidermiques après avoir aseptisé au moyen du sérum artificiel salé et tiède.

En 1888, Variot a conseillé le procédé suivant, dit de repiquage: verser d'abord une solution concentrée de tanin sur les parties tatouées; puis faire à ce niveau des piqûres fines et serrées avec un jeu d'aiguilles en tout semblables à celles qui servent aux tatoueurs (*similia similibus*). Passer ensuite, en frottant fortement sur les parties piquées, un crayon de nitrate d'argent. Laisser pendant quelques minutes le tanin réduire le sel d'argent jusqu'à ce que les piqûres se détachent en noir foncé. Essuyer alors. Il s'est produit dans les couches de l'épiderme et du derme un tannate d'argent qui cause une teinte noire. Une escarre superficielle se forme avec légère réaction inflammatoire. Au bout de quatorze à dix-huit jours, la chute de l'escarre

(1) O. GUILLOT, *Union médicale du Nord-Est*, déc. 1895.

laisse apercevoir une cicatrice rougeâtre qui se décolore progressivement. Pansement sec à la poudre de tanin. Cicatrice fine et souple.

En 1898, Brunet a procédé comme il suit : désinfection de la région à détatouer ; insensibilisation par la réfrigération ou par des injections intradermiques périphériques d'une solution de cocaïne à 5 pour 100 ; application de bandes d'épithème destinées à limiter exactement le champ opératoire. Application d'un tampon-ouate imbibé d'ammoniaque liquide qu'on maintient pendant quinze minutes sous une étoffe imperméable. Avec une pince flambée, on enlève l'épiderme soulevé ; on découvre alors le derme dénudé où les points tatoués se dessinent très nettement. On laisse tomber quelques gouttes de la solution de cocaïne sur les surfaces mises à nu, et on frotte énergiquement à plusieurs reprises avec le nitrate d'argent, pour que l'escarre future comprenne toute l'épaisseur du tatouage. Cinq minutes après, application de compresses humides jusqu'au lendemain où on enlève le cadre adhésif et on renouvelle le pansement. On a pu avec du collodion enlever l'escarre qui entraîne avec elle tous les grains de tatouage ; il suffit de panser la plaie par les moyens ordinaires d'asepsie. La cicatrice varie avec les dimensions du tatouage et s'obtient en moyenne dans l'espace de dix-huit jours. Il ne reste plus qu'à pratiquer un léger massage avec de la vaseline pour faire prendre au tissu de nouvelle formation le plus de souplesse possible. Ce procédé serait applicable à toutes les parties du corps, sauf la face et les organes génitaux. Si le tatouage est étendu, on peut procéder par fragment.

Danlos ⁽¹⁾ a tenté de masquer les colorations noires par des dépôts intradermiques de particules blanches fixes et de provoquer une phagocytose spéciale de façon à stimuler l'activité des globules blancs contre les globules noirs ; mais, les particules d'émail tamisé étant promptement éliminées, le dessin coloré ne tarde pas à réapparaître intact. Le lait, le suc de figuier, le suc de renoncule, de la grande chélidoine, ont été employés dans le but de *retatouage*, mais sans succès, si ce n'est contre les tatouages épidermiques. Il en est de même de la teinture d'absinthe, de cantharides, de papaine ; il n'est pas mieux avec les acides phénique, nitrique, acétique, sulfurique, enfin avec le bioxalate de potasse. Aucun résultat vraiment satisfaisant n'a encore été ainsi obtenu.

Quand on ne peut pas *détatouer*, on se contente de défigurer l'inscription ou la marque par d'autres dessins qui la rendent insignifiante et incompréhensible, ou bien on la remplace par une cicatrice. Cette cicatrice peut être obtenue par vésication, par brûlure chimique ou physique. Parent-Duchâtelet prétend même que les prostituées des Madelonnettes effaçaient leurs marques en les *frottant* avec du bleu en liqueur ou indigo dissous dans le vitriol ou l'acide sulfurique (*pâte sulfo-carbonique* de Ricord) : l'épiderme et le chorion maculés se détachent ainsi que les corps étrangers colorants qui y étaient fixés. Il ne résulte de cette intervention qu'une petite cicatrice semblant

(1) DANLOS, *Soc. de dermat.*, avril 1901.

difforme, un peu moins colorée que la peau qui l'entoure, mais désormais sans signification.

En somme, puisque tous les procédés, actuellement connus, de *détatouage*, se ramènent à la destruction des téguments et au remplacement du tatouage par des cicatrices, il faut s'attacher à créer des cicatrices aussi fines, lisses, souples et blanches que possible. L'électrolyse, l'électropuncture sont dès lors les procédés de choix contre tous les tatouages peu étendus. On emploiera le procédé au tanin et au nitrate d'argent ou bien au bioxalate de potasse pour ceux des enfants que la vue du fer rouge terroriserait. L'emploi des rayons X et des substances radio-actives pourra, d'après Bécclère, Oudin et Barthélemy, être indiqué dans certains cas. En résumé, les pointes de feu, fines, juxtaposées, profondes, c'est-à-dire qu'on fait pénétrer de trois millimètres environ, laissent des cicatrices belles, lisses et blanches, mais qui ne sont applicables qu'aux *détatouages* limités ; dans les cas de tatouage universel, ce procédé de destruction sera réservé par exemple aux régions découvertes. Encore faut-il faire attention de créer des cicatrices qui masquent complètement la signification des dessins ou qui rendent bien inintelligibles les inscriptions indiscreètes ou compromettantes, ou les inscriptions à faire disparaître.

TEIGNE. — Étym. : du latin *tinca*.

Par le mot de teigne, les vieux auteurs désignaient d'une façon générale les affections croûteuses et squameuses du cuir chevelu de l'enfance et même de l'âge adulte. Celles-ci étaient réunies par les Grecs sous le nom latin de *porrigo* ; leur description était fort obscure ; cependant, la nature contagieuse de certaines d'entre elles était déjà soupçonnée.

Le mot teigne fut employé pour la première fois par Étienne d'Antioche, qui traduisait vers l'an 1127 les œuvres de l'Arabe Ali-Abbas. Son étymologie est discutée. Pour les uns, il viendrait du verbe latin *tenere*, et exprimerait la ténacité de l'affection qu'il désignait. D'autres le font dériver par corruption de la dernière syllabe du mot *albathine* sous lequel les Arabes groupaient les maladies contagieuses du cuir chevelu. Pour A. Paré, enfin, il aurait été imposé à ces dernières par le vulgaire, *parce que le cuir de la tête apparaît troué et rouge comme mangé de teignes, qui sont vers qui rongent les habillements*.

Le nouveau mot resta dans le langage médical, mais les auteurs continuèrent à lui attribuer un sens générique. Guy de Chauliac, A. Paré, décrivent plusieurs variétés de teignes. Bien plus tard, Alibert en distingua cinq espèces, dont les dénominations ne sont pas encore oubliées : teigne furfuracée, teigne granulée, teigne muqueuse, teigne amiantacée, teigne favreuse.

Willan, dans sa grande classification des dermatoses, et son élève Bateman, substituèrent au nom de teigne le terme de *porrigo*, renouvelé de Celse. Ils désignaient ainsi, comme l'a montré Cazenave, des affections absolument différentes.